



France
La transformation
de François Hollande

Reportage
On les appelle
«Enfants de la rue»



Le Reporter

n°768 15 DH

DU 19 FÉVRIER 2015

www.lereporter.ma

**Migrants
clandestins**

Entre
dramas
et aubaine

**Une
tâche
ingrate**



Migrants
clandestins

Entre
dramas
et aubaine

Une
tâche
ingrate



AFP

Lorsqu'on parle d'immigration, on en distingue deux types: l'immigration clandestine et l'immigration officielle par la voie légale. Le premier type concerne le passage illégal de personnes de certains pays vers d'autres.

L'immigration clandestine ou illégale, plus active ces deux dernières décennies, soulève un grand nombre de problématiques. Elle est déclarée officiellement par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme problème mondial. Certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et aussi d'Europe de l'Est sont réputés être des pays de départ pour les migrants clandestins. Ces derniers empruntent les voies difficiles des déserts pour arriver aux côtes à partir desquelles ils commencent leur aventure avec la mer, dans des chaloupes et embarcations précaires, moyennant des sommes d'argent faramineuses. Parfois, ils voyagent cachés dans des cargaisons. Les pays d'Europe Occi-

dentale et d'Amérique du Nord sont les destinations ciblées. Les pays côtiers, comme l'Italie, la Grèce et l'Espagne, ainsi que les côtes turques servent de passages-transit.

Les clandestins fuient non seulement la pauvreté, mais aussi et surtout leurs conditions pénibles de vie. Ils prennent des risques inimaginables pour arriver à leurs fins. Le phénomène de l'immigration clandestine prend alors de plus en plus d'ampleur, depuis presque deux décennies, sous l'effet de la mondialisation, de la crise économique mondiale, des guerres et des conditions d'instabilité dans certaines parties du monde. Ce phénomène soulève plusieurs problématiques à la fois sociales, politiques, économiques et sécuritaires et suggère plusieurs pistes de recherche afin de comprendre et d'approcher le phénomène.

Un périple mortel

En Italie, «330 personnes seraient mortes englouties, ce jeudi 12 février 2015, par les flots en Méditerranée, sur un total de

420 migrants qui tentaient de rejoindre les côtes italiennes depuis la Libye», selon Flavio Di Giacomo, le porte-parole de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Italie. «Quatre embarcations surchargées de migrants avaient quitté les côtes libyennes à destination de l'Italie. Trois d'entre elles ont fait naufrage, alors qu'un quatrième pneumatique a été secouru avec à bord une centaine de migrants, dont 29 décédés à cause du froid», détaille la même source. Hormis les témoignages de certains rescapés de cet énième drame de l'immigration, évacués à Lampedusa, aucun chiffre exact sur le nombre des victimes, ni sur celui des occupants des embarcations (quatre pneumatiques selon les uns, trois selon d'autres) n'a été fourni jusqu'à présent. «Les survivants sont tous des jeunes, âgés de 25 ans environ, en provenance de pays subsahariens. Pour certains d'entre eux, la Libye n'est qu'un point de transit, alors que pour d'autres, c'est le pays où ils travaillaient depuis longtemps», d'après le porte-parole de l'OIM. «Ces personnes voya-

geaient au milieu d'une mer houleuse avec des vague monstres de 8 mètres. Les trafiquants les avaient condamnés à la mort», ajoute Flavio. Selon des statistiques du ministère italien de l'Intérieur, 3.528 migrants sont arrivés en janvier. Le record a été battu l'année dernière avec plus de 170.000 personnes ayant débarqué sur les côtes de la péninsule.

En Espagne par exemple, les autorités locales ont procédé à l'expulsion d'un total de 9.410 immigrés arrivés de manière illégale sur le territoire espagnol entre janvier 2010 et octobre 2014, selon des données du ministère espagnol de l'Intérieur. «9.410 immigrés clandestins ont été expulsés vers leur pays d'origine via 257 vols internationaux organisés en collaboration avec l'Agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne», précise le ministère espagnol. Rien qu'en 2014, 1.167 immigrés clandestins ont été concernés par cette opération d'expulsion qui a nécessité 38 vols internationaux à destination de pays subsahariens et latino-américains, ajoute la même source. Pour la seule période de janvier-juillet derniers, 700 immigrés illégaux ont été rapatriés vers leurs pays d'origine à travers 24 vols. Le chiffre le plus élevé de migrants clandestins expulsés d'Espagne a été enregistré en 2011, avec 2.539 personnes. Par nationalités, les ressortissants des pays subsahariens, comme le Mali, le Nigeria, le Sénégal et le Cameroun, ainsi que d'autres de pays comme la Colombie, l'Equateur, la République dominicaine, le Pakistan ou l'Albanie, ont été les plus touchés par les opérations d'expulsion de l'Espagne entre 2010 et 2014, selon les mêmes sources.

Le Maroc régularise 18.000 clandestins

Le Maroc a recueilli plus de 27.000 demandes de régularisation présentées par des sans-papiers étrangers établis au Maroc entre décembre 2013 et janvier 2014. Sur ce nombre, près de 18.000 demandes ont reçu une suite favorable, a déclaré Cherki Draï, ministre délégué à l'Intérieur. «65% de ces demandes ont reçu un avis favorable. Parmi ces demandes, figu-



rent quelque 16.000 sans-papiers qui ont séjourné sans discontinuer au Maroc durant cinq ans», détaille Draï. Rabat et Casablanca sont les deux villes qui ont présenté le plus grand nombre de demandes de régularisation avec respectivement plus de 8.000 et de 6.000 demandes. Le ministre a indiqué que les 27.000 sans-papiers qui ont sollicité une carte de séjour viennent de 116 pays différents. La plupart proviennent de l'Afrique subsaharienne. Les pays les plus représentés dans ces demandes de régularisation sont le Sénégal, le Niger, le Cameroun,

les deux Guinée (Conakry et Bissau), le Congo Brazzaville et la Syrie, souligne Cherki Draï. «Les sans-papiers dont les demandes ont été rejetées ont le droit d'interjeter appel auprès de la commission nationale ad-hoc», a-t-il précisé. L'opération de régularisation avait commencé en 2013, suivant une approche humanitaire, juridique et sociale voulue par le Souverain. Cette stratégie a fait naître «une lueur d'espoir pour les sans-papiers étrangers établis au Maroc», selon la même source.

Il faut dire que le gouvernement



→ marocain s'est engagé à relever les défis du respect des droits de l'homme, des droits sociaux et de la bonne gouvernance. «La politique migratoire marocaine a donné ses fruits. Elle est encourageante et importante», estime M'Barka Bouaida, ministre déléguée aux Affaires étrangères. Pour contrer ce fléau, le Maroc ne ménage aucun effort. Les autorités marocaines ont affirmé avoir démantelé l'an dernier plus d'une centaine de réseaux de trafic d'êtres humains vers le Vieux continent, dans le cadre de leur lutte contre l'immigration clandestine. Toutefois, plusieurs milliers d'immigrants subsahariens tentent, quotidiennement, d'entrer illégalement à Sebta et Melilla.

Le parcours des migrants clandestins est ainsi divisé entre drames, pour ceux d'entre eux qui y laissent leur vie ; et aubaine pour ceux qui arrivent à régulariser leur situation, d'une manière ou d'une autre. Ces dernières semaines, les forces de sécurité espagnoles et marocaines ont empêché plusieurs milliers de candidats à l'immigration clandestine. Malgré le renforcement du dispositif anti-franchissement, les irréguliers sont toujours très nombreux à vouloir coûte que coûte entrer en Europe par cette voie. En tout cas, l'Espagne et le Maroc mobilisent d'importants moyens pour lutter contre l'immigration illégale. Selon le gouvernement espagnol, les services de sécurité espagnols et marocains travaillent de «manière conjointe, formant ainsi un canal permanent et fluide d'échange d'in-

formations», fait noter le gouvernement espagnol, rappelant également la création d'une équipe conjointe d'analyse et de recherche en matière d'immigration illégale qui tient des réunions régulières. Des patrouilles maritimes mixtes sont menées également par les deux pays contre l'immigration clandestine, précise la même source, ajoutant que les opérations réalisées par les deux pays se font dans le respect des droits de l'Homme. N'empêche qu'un total de 16 agents de la Garde civile espagnole ont été inculpés par la justice dans le cadre de l'enquête sur la mort par noyade, le 6 février 2014, de 15 migrants d'origine subsaharienne, alors que ces derniers tentaient de gagner Sebta. Les membres de la Garde civile, accusés d'utiliser des balles de caoutchouc et d'envoyer des fumigènes dans l'eau en direction des migrants, devront comparaître devant la justice entre les 3 et 11 mars prochains. Ils sont accusés de «présupposé délit d'homicide par imprudence». En réaction à ce drame, diverses organisations non gouvernementales (ONG), dont l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), ont réclamé l'ouverture d'une commission d'enquête par le Parlement européen, afin de déterminer les responsabilités dans la mort de ces migrants subsahariens. En définitive, pour quel pays que ce soit, résoudre la problématique des migrants clandestins est une tâche souvent ingrate ■

Anas Hassy

Après Gourougou...

Le vendredi 30 janvier, une embarcation avec à bord 20 clandestins, dont 2 passeurs, a chaviré près du port de Nador. Le drame s'est déroulé tôt dans la matinée, au large de la plage Boukana, à environ 6 kilomètres du port de Nador, expliquent les autorités de la province de Nador. «Six cadavres non encore identifiés ont été rejetés par la mer et 10 personnes ont été secourues», selon la même source.

Accompagnées des éléments de la Gendarmerie royale, les autorités locales, la police et de la Protection civile se sont rendues immédiatement sur les lieux afin d'organiser les opérations de sauvetage et de secours. Les dix personnes secourues ont été évacuées vers l'hôpital Hassani qu'elles ont quitté après y avoir reçu les soins médicaux nécessaires.

Deux jours après ce drame, une vidéo publiée sur la plate-forme YouTube montre un assaut massif des clandestins. Plus de 600 migrants ont tenté de passer de force la frontière de Melilla pour rejoindre l'Espagne. Seulement 35 clandestins ont réussi leur passage, dont cinq ont été blessés. Le lendemain, une vaste opération de démantèlement des camps de migrants de la forêt de Gourougou a été lancée par le ministère de l'Intérieur. A ce jour, il a été procédé à l'évacuation de 1.200 migrants. Des opérations similaires seront menées dans les prochaines semaines. «L'opération, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions avec le concours des autorités administratives locales et des différents corps de sécurité, sous la supervision du Parquet compétent, a permis la libération de plusieurs migrants, notamment des femmes et des enfants qui étaient contraints de vivre au sein de cette forêt par les réseaux de passeurs et de traite des êtres humains», selon le ministère. Des ONG critiquent le gouvernement l'accusant d'avoir brutalement mis fin à sa politique de régularisation. Ce à quoi le ministre chargé de l'immigration, Anis Birou, rétorque que la loi doit être respectée et que les voies légales restent ouvertes (voir entretien) ■



A ACHOUR

Anis Birou

MINISTRE CHARGÉ DES MRE ET DES AFFAIRES DE LA MIGRATION

«Il reste le recours devant la commission nationale...»

Entretien

L'opération exceptionnelle de régularisation des immigrés sur le sol marocain est une réussite, assure Anis Birou, ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires e la migration. 2 8.000 dossiers ont reçu l'aval, les restants devront compter sur les largesses de la Commission nationale de recours.

L'opération exceptionnelle de régularisation des immigrés et de l'asile, quel bilan?

C'est tout le travail qui a été fait depuis l'initiative royale, depuis exactement le 10 décembre. Depuis que le Roi a pris connaissance du rapport du CNDH et donné ses orientations pour élaborer la nouvelle politique migratoire, beaucoup de choses ont été réalisées: un nouveau département qui prend en charge les dossiers, une campagne de régularisation qui a atteint ses objectifs, etc.

Combien de dossiers ont-ils été déposés?

Pratiquement 28.000 dossiers...

Et pour ce qui est de la stratégie migratoire?

Cette année a été consacrée à l'élaboration de la Stratégie migratoire. Cette Stratégie repose sur un certain nombre de principes au niveau de l'approche; des principes qui ont été énoncés dans des discours royaux qui ont donné leurs orientations pour prendre en considération la dimension humaine. Autre principe, c'est la cohérence de cette politique. Un troisième principe essentiel concerne la question des droits de l'homme. Le quatrième principe, c'est la question de la responsabilité partagée.

Quels sont les acteurs

impliqués?

Il y a l'implication de l'Union européenne et des pays du Sud, notamment les pays subsahariens en Afrique. Donc, c'est une responsabilité que nous partageons au niveau du développement, comme celui de la gestion du flux migratoire et de ce qui concerne la gouvernance.

Et pour ce qui est des conventions internationales?

C'est là un principe essentiel qui est revenu dans plusieurs discours de SM le Roi. C'est le respect des conventions internationales dans la gestion de la question migratoire.

Y a-t-il des axes prioritaires?

Nous avons bien sûr identifié les axes prioritaires et là, nous avons mis le doigt sur sept objectifs au niveau des secteurs et aussi quatre transversaux. Nous considérons que les piliers de cette politique, particulièrement en matière d'intégration, reposent sur les volets de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle, parce que nous estimons que l'immigré régularisé doit irrémédiablement avoir un métier qui lui garantisse une dignité, question essentielle pour l'intégration des immigrés.

Et pour ce qui est des objectifs transversaux?

Ils sont au nombre de quatre et concernent la gouvernance, la coopération et le

partenariat, la communication et tout le volet institutionnel.

Concrètement, quels sont les projets ?

Tous les axes précités ont été déclinés en projets précis. Ils sont au nombre de 81 pour décliner la politique migratoire marocaine.

Quel travail au niveau du volet juridique ?

Le travail fait durant cette année est immense. Il a nécessité l'implication de moult acteurs et un benchmarking international, puisque nous avons suivi et décortiqué à peu près tout ce qui s'est fait dans ce domaine à l'international.

Ce travail titanesque dont vous parlez, a-t-il abouti à l'émergence de projets de loi ?

Nous avons effectivement travaillé sur trois projets de loi sur l'asile, la traite des êtres humains et l'immigration.

Où sont ces projets de loi ?

Les deux premiers projets de loi concernant l'asile et la traite des êtres humains sont dans le circuit d'une probable approbation au niveau du Secrétariat général du gouvernement (SGG). Pour le troisième projet de loi, il y a encore des réglages à faire avec un certain nombre de partenaires. Je pense qu'il se trouve dans un état avancé.

Et pour ce qui est du dispositif humanitaire et des relations avec les ONG ?

Durant cette année également, pour venir en aide à ces immigrés qui vivent dans des conditions difficiles, surtout en cette période de froid, il leur a été distribué nourriture et couvertures. Il y a donc un soutien humain grâce à ce dispositif que nous avons mis en place.

Quel rôle de la société civile et des autres acteurs ?

Il y a tout un volet méthodologique de travail et de mobilisation et, bien sûr, la concertation avec la société civile avec laquelle nous travaillons depuis l'annonce de l'opération de régularisation des immigrés. La concertation continue sérieusement.

Quel est alors le sort qui attend les immigrés qui n'ont pas été régularisés et que nous croisons dans les artères de la ville, dans les ronds-points et devant les mosquées ? Il faut gérer tout cela à tous les niveaux.

Je dirais que l'écrasante majorité a déposé son dossier.

Le ministère de l'Intérieur, tout au début de l'opération, avançait le chiffre de 30.000 à 35.000 immigrés en situation irrégulière sur le sol national...

Eh bien, sur les 30 à 35 mille, il y a, comme vous voyez, 28.000 dossiers qui ont bénéficié de la régularisation

Et la partie restante ?

Sur les 28.000 dossiers, il y a une bonne partie qui a déjà reçu l'accord favorable et, pour l'autre partie restante, il y a toujours la possibilité d'aller vers la Commission nationale de recours, présidée par le Conseil National des Droits de l'Homme.

Cette Commission nationale de recours a-t-elle fait des propositions dans ce sens ?

Elle a déjà fait deux propositions qui ont reçu l'aval du gouvernement.

Peut-on savoir de quoi il s'agit exactement ?

La première proposition concerne justement la régularisation de la situation

de toutes les femmes sans prendre en compte les critères arrêtés.

Et les enfants ?

Et les enfants, 100%. La deuxième proposition concerne le RAMED. Donc, il s'agit de faire bénéficier les immigrés régularisés du système sanitaire et médical. Pour le reste, il y a toujours cette possibilité de recours.

Quelles chances de récupérer les immigrés restants en quête de régularisation ?

Je crois qu'une bonne partie va bénéficier de l'accord de la Commission nationale de recours.

Et ceux qui vont rester non régularisés, malgré tous ces efforts et la bonne volonté du pays ?

Ceux-là le restent, à mon sens, parce qu'ils n'ont pas déposé de dossier, car ils ont toujours en tête de traverser (le détroit de Gibraltar). Nous le voyons avec les assauts.

S'agissant de ces cas, allez-vous appliquer la loi ?

Il y a la loi marocaine qu'il va falloir bien entendu appliquer.

Que précise la loi dans ces cas de figure ?

Il y a toutes les modalités de régularisation et ce qui va s'appliquer à ces cas de figure.

La phrase

Sur les 30 à 35 mille, il y a, comme vous voyez, 28.000 dossiers qui ont bénéficié de la régularisation.

Il y a le rapatriement ?

La loi stipule bien sûr le rapatriement, obligatoirement. Pour ceux qui sont en situation régulière, il y a des conditions.

La stratégie migratoire adoptée par le Maroc donne une bonne place à la dimension humaine, donc certaines largesses...

Ce qui est justement important de retenir, c'est que les dimensions droits de l'Homme et dignité prévalent au niveau de la philosophie de cette stratégie migratoire.

C'est le cas un peu partout dans le monde, ce qui n'exclut pas l'éventuel rapatriement.

Il est tout à fait normal -et ça existe dans toutes les législations du monde- que des cas de rapatriement doivent être prévus.

Qu'est-ce qui a été fait pour gérer et maîtriser la traite ?

Il s'agit là d'un très gros problème. Quand on évoque l'immigration clandestine, on a tout de suite à l'esprit les réseaux mafieux qui exploitent la vulnérabilité des immigrés et autres demandeurs d'asile, la misère, la peur plus particulièrement... Ils vendent des rêves.

Quels résultats ?

Il y a de temps à autre des réseaux mafieux qui sont démantelés ici et là, comme l'indiquent les communiqués du ministère de l'Intérieur. L'effort doit

venir aussi des citoyens qui se doivent de dénoncer ces réseaux mafieux et protéger ainsi les éventuelles victimes.

Quelle aide de l'Union européenne, alors que le Maroc fait pratiquement le gendarme ?

Honnêtement, nous refusons ce qualificatif, parce que le Maroc a lancé cette stratégie, car il croit en la dignité humaine par solidarité africaine et universelle. On ne peut laisser des vies humaines en marge de la société. Voilà les valeurs auxquelles nous adhérons.

Revenons au soutien de l'Union européenne...

L'UE s'est dite disposée à apporter le soutien nécessaire. Pour le moment, nous avons le programme Spring de 10 millions d'euros qui couvre les volets santé et formation professionnelle. Maintenant que tous nos projets sont bien ficelés, je pense que nous aborderons l'étape importante de l'engagement de l'UE.

Avez-vous présenté la Stratégie migratoire marocaine aux différentes instances européennes ?

J'aurai bientôt l'opportunité de le faire au niveau du Parlement européen, de la Commission européenne aussi, parce que c'est une responsabilité que nous partageons. Il va falloir donc serrer les rangs pour réussir ce challenge ■

Interview réalisée par Mohammed nafaa

Et les Syriens...

« Les Syriens ont déposé leurs dossiers. Ils avaient deux alternatives: demander l'asile ou le statut de réfugiés. Donc, nombreux ont opté pour cette voie, peut-être parce qu'elle est rapide et plus souple. Beaucoup de dossiers ont ainsi été déposés et je pense que nombre d'entre eux ont certainement déjà reçu leurs cartes » ■

Le Maroc, l'eldorado

« Le Maroc a toujours attiré les citoyens de toutes les contrées du monde. C'est un très beau pays, un eldorado pour certains. Il fait bon y vivre, ce qui explique peut-être le nombre important des migrants. Ce qu'il faut retenir, c'est que la majorité, le 1/3 pratiquement, vient du Sénégal, de Côte d'Ivoire, du Nigeria et de Syrie. Ce sont là les communautés importantes au niveau des demandes déposées pour régularisation » ■

Pourquoi le Maroc...

« Le Maroc est terre d'accueil parce qu'il a beaucoup évolué. Le résultat de tout ce qui a été fait et réalisé dans le Royaume a véritablement transformé le visage du pays, de la société marocaine et de son économie. Il y a un potentiel énorme pour réussir sa vie. Pour beaucoup, le Maroc est un pays multiculturel où réellement on vit à fond la diversité et c'est ce qui fait sa richesse, en plus de sa proximité de l'Europe: 13 km le séparent du Vieux continent.

Le Maroc est la dernière étape avant de traverser le détroit de Gibraltar; une traversée non sans risques et dangers. Nombreux de ces migrants ont préféré s'y installer définitivement » ■